R. L. R. 107

Séminaire de droit européen à Ritsumeikan#

DEGUCHI Masahisa*

Préambule

Les trois articles publiés dans cette Revue constituent un compte rendu du Séminaire de droit européen intitulé « La déontologie des juristes en France », organisé le 29 septembre 2011 au campus Kinugasa de l'Université de Ritsumeikan (à Kyoto). Il fut organisé non seulement par cette Université mais aussi par la Société de Législation Comparée dont trois auteurs, Mme Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, M. David CHILSTEIN et Mme Caroline LAFEUILLE, sont membres.

La participation de M. Yasuhei TANIGUCHI (professeur émérite de l'Université de Kyoto, ex-membre de l'organe d'appel de l'OMC, avocat) et de M. Ichiro KITAMURA (professeur à l'Université de Tokyo, président de la Société franco-japonaise de Science juridique) suscita un débat vif et fructueux. L'interprétation fut assurée par M. Hiroki HATANO (professeur ajoint à l'Université de Rikkyo).

A cette occasion, je tiens à les remercier sincèrement pour ces précieuses contributions.

le 19 mars 2012

Premier rapport : Rapport général sur la déontologie des avocats et des magistrats en France Par David CHILSTEIN, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'Université d'Artois.

Deuxième rapport : Le déontologue de l'Assemblée Nationale Par Caroline LAFEUILLE, Secrétaire général adjoint de la Société de Législation Comparée, Avocat.

Troisième rapport : Conflits d'intérêts et vie publique Par Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Président de la Société de Législation Comparée, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Paris II.

^{*} Professeur à l'Université de Ritsumeikan. Ce préambule est traduit en français par M. Hiroki HATANO.

[#] La publication de ces articles est financée par la Société du Japon pour la Promotion de la Science (Japan Society for the Promotion of Science)(n° 22402013, catégorie B, les années 2011-2014).